



CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal
Jeudi 11 avril 2019, à 20h00,
Salle de spectacles

7^{ème} séance – 2018 / 2019

Séance du jeudi 11 avril 2019

Présidence de M. Oumar Niang, Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

Le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue pour cette 7^{ème} séance de la 3^{ème} année de notre législature 2016-2021.

J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs de la Municipalité, à notre huissier, à toutes les personnes qui collaborent avec moi, aux représentants de la presse ainsi qu'à toutes les personnes qui, dans la salle ou derrière leur écran, suivent nos débats. J'adresse également mes salutations à toute l'équipe de Sonomix en charge de la transmission des séances et à la société Maxximum SA pour le son.

Je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du télé-réseau de l'agglomération lausannoise:

- *Vendredi 12 avril 2019 à 20h00*
- *Samedi 13 avril 2019 à 14h00*
- *Dimanche 14 avril 2019 à 19h00*

52 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'Assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé-e-s: Mmes Frédérique Beauvois, Nicole Divorne, Lysiane Gallay-Sarriot, Eveline Henry, Elodie Joliat, Milica Maksimovic et Angela Riccio ainsi que MM. Olivier Abbey, Antonio Bongiorno, Jean-Marc Cudrig, Gérard Duperrex, Philippe Hertig, Mohamed Jribi, Ali Korkmaz, Richard Neal et Rachid Taaroufi.

Sont absent-e-s: Mmes Carole Castillo et Suzanne Sisto-Zoller ainsi que MM. Simon Favre, Selim Ibrahim, Ali Kilinç, Antonio Lepore, Carlos Machado, João Mendes, Julien Ochsner, Gökan Savci, Abdullah Tabib et Tahirou Boubacar.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais à toutes les Conseillères communales et à tous les Conseillers communaux, M. le Président communique qu'il a reçu:

- Un courriel de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois communiquant qu'elle transformait sa motion en postulat.

M. le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, l'ordre du jour **modifié** suite au courriel de Mme Frédérique Beauvois est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à la majorité (1 voix contre) que l'ordre du jour **modifié** est accepté.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 mars 2019
3. Démission
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
6. Communications éventuelles de la Commission des finances

7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
9. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
10. **Rapport de commission – Postulat** Jonas Kocher demandant la mise en place d'un "Plan climat" communal
M. Vito Vita, Président-rapporteur
11. Dépôt de préavis – Discussion préalable
 - Préavis N° 41–2019 - Renouvellement de la lame à neige du camion, équipement de tonte d'un tracteur et achat d'un véhicule électrique
Présidence: PLR
 - Préavis N° 42–2019 - Sous-Biondes – Collecteurs eaux usées et eaux claires (EU et EC) et remplacement éclairage public
Présidence: PSR
 - Préavis N° 43–2019 - Salle de gymnastique du 24-Janvier – Réfection de la toiture et aménagement de l'esplanade
Présidence: Fourmi rouge
 - Préavis intercommunal N° 44–2019 - Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens – Secteur 10 – "Villars/Triaudes"
Présidence: Les Verts
12. Motions, postulats, interpellations
 - Développement ~~de la motion~~ **du postulat** Frédérique Beauvois "Pour des assises du développement durable afin de faire face à l'urgence climatique avec les habitantes et habitants de Renens, toutes générations confondues"
13. Questions, propositions individuelles et divers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 mars 2019

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du 14 mars 2019.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que M. Grégoire Menoud pour son travail de relecture attentive.

3. Démission

M. le Président informe que le Bureau du Conseil communal n'a pas reçu de démission puis ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, elle est close.

4. Communications de la Présidence

Résultats de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat (1^{er} tour) du 17 mars 2019

Electeurs inscrits: 8'309 Cartes de votes reçues: 2'310

| | | |
|------------|-------------------------|-------|
| BULLETTINS | Rentrés | 2'310 |
| | Nuls | 13 |
| | Valables (dont blancs)* | 2'297 |
| | Blancs | 26 |

| | |
|-----------------------|--------|
| Taux de participation | 27.80% |
|-----------------------|--------|

* s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

| BULLETTINS | Provenant des partis ou groupements | | | | | | | Sans dénom. de parti | Total des bulletins |
|----------------------|-------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|----------------------|---------------------|
| | POP | PLR | Les Verts | UDC | PS Vaudois | EàG | PDC | | |
| non modifiés | 150 | 301 | 425 | 277 | 790 | 113 | 119 | --- | 2'175 |
| modifiés | 1 | 0 | 5 | 1 | 1 | 0 | 1 | --- | 9 |
| sans dénom. de parti | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | 87 | 87 |
| TOTAL | 151 | 301 | 430 | 278 | 791 | 113 | 120 | 87 | 2'271 |

| SUFFRAGES obtenus sur des bulletins | non modifiés | modifiés des partis ou groupements | | | | | | | Sans dénom. de parti | Total des bulletins |
|-------------------------------------|--------------|------------------------------------|----------|-----------|----------|------------|----------|----------|----------------------|---------------------|
| | | POP | PLR | Les Verts | UDC | PS Vaudois | EàG | PDC | | |
| Dessauges Pascal | 578 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 14 | 594 |
| Dolivo Jean-Michel | 113 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 117 |
| Marion Axel | 119 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 122 |
| Ruiz Rebecca | 1'215 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | 45 | 1'263 |
| Timofte Anaïs | 150 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 | 155 |
| Voix éparses | --- | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 18 | 20 |
| TOTAL | 2'175 | 1 | 0 | 5 | 1 | 1 | 0 | 1 | 87 | 2'271 |

Carnet noir

Nous avons été informés du décès de Mme Morgane Wild, fille de M. Yves Roulin, administrateur de la Salle de spectacles. Au nom du Conseil Communal, nous présentons à M. Roulin et à sa famille toutes nos sincères condoléances.

Nous avons été informés du décès de Mme Germaine Nicolas, maman de M. Gilbert Nicolas qui fut Président du Conseil communal de la Ville de Renens en 2003. Au nom du Conseil Communal, nous présentons à M. Nicolas et à sa famille toutes nos sincères condoléances.

SDOL: Stratégie et Développement de l'Ouest lausannois

Le Président a assisté à une séance réunissant les Présidents des Conseils communaux des huit communes du district de l'Ouest lausannois. Le but de la rencontre était de nous présenter la Vision stratégique 2016-2021 de l'agglomération développée par le groupe de pilotage de Stratégie et Développement de l'Ouest lausannois et de l'état d'avancement des projets. L'ensemble des présidents a émis le souhait que ces présentations annuelles soient faites dans les différents Conseils communaux, ce qui permettra aux conseillers d'avoir une vue globale de la transformation de notre région.

Pose de la 1^{ère} pierre du nouveau quartier se situant sur le site des anciens entrepôts des CFF

Le 29 mars 2019, nous avons assisté à la pose symbolique de la 1^{ère} pierre du Parc du Simplon. Toute la crème dirigeante des CFF était présente à Renens. Il faut souligner ici, la ténacité et le rôle fort important joué par notre Municipalité dans la négociation avec les CFF pour que le nouveau quartier reflète les réalités sociétales de Renens. La construction d'un futur EMS en est la preuve.

Nouvelle mobilité

Le 15 mars 2019, le Président a assisté à un colloque de la Coordination des villes de Suisse Romande à l'Espace Création à Sion. Le thème du colloque était: "Nouvelles mobilités: La Ville de Sion en marche, des utopies aux réalisations.».

Pour rappel, la ville de Sion est une des rares villes Suisse à expérimenter le transport urbain avec des bus totalement autonomes. Avec l'EPFL, Sion va mettre en place une liaison Plaine-montagne via une télécabine.

Formation Outlook

Je vous rappelle la formation qui sera donnée, en date du 16 mai 2019, sous l'égide du service Informatique aux Conseillères et Conseillers ayant de la difficulté à configurer l'accès et les paramétrages Outlook, permettant ainsi d'accéder à la messagerie personnelle via l'adresse courriel @renens.ch. Pour des questions d'intendance, les personnes qui ne se seraient pas encore inscrites sont priées de le faire auprès de Mme Charlet en fin de séance.

M. le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Communications de la Municipalité

M. le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celle que les Conseillères et Conseillers ont reçue par écrit, à savoir le Communiqué de la Municipalité du 1^{er} avril 2019 sur ses activités du 4 au 29 mars 2019.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,
Je vous adresse les cordiales salutations de la Municipalité.*

Vos dires par rapport au SDOL me permettent de rebondir sur cette structure qui a choisi le successeur de Mme Ariane Widmer qui a démissionné du poste de Directrice. Il s'agit de M. Benoît Bieler, qui était son bras droit. Il a néanmoins obtenu ce poste à l'issue d'une procédure de candidature ouverte, où de très nombreux candidats se sont proposés. Au vu de ses compétences, de sa connaissance de la structure, du travail déjà réalisé, notamment dans le cadre du PDJ, il est le candidat retenu par les huit syndicats du District. Nous lui souhaitons la cordiale bienvenue en qualité de Directeur et lui formons nos meilleurs vœux de succès.

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

Intervention relative à la mise en œuvre et le financement du programme "Pas de retraite pour ma santé!" – Communiqué de la Municipalité

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Mesdames et Messieurs,*

Concernant les "décisions prises et dossiers suivis par la Municipalité", j'aimerais avoir des renseignements sur le programme "Pas de retraite pour ma santé!" à Renens, s'il vous plaît.

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

Bonsoir à tous,

Je vous remercie pour votre question.

C'est un programme qui a été mis en place l'année dernière avec le Centre universitaire de médecine générale et Promotion Santé Vaud visant à permettre à des personnes en âge de la retraite de pratiquer une activité sportive et de sortir de chez elles et ainsi accéder à des activités auxquelles elles n'accéderaient pas forcément si un programme adapté ne leur était pas proposé.

Ce programme se décline sous la forme d'une journée découverte durant laquelle une conférence en lien avec la santé est proposée et où il est également possible de découvrir des activités présentées par les associations et clubs régionaux et s'y inscrire.

Puis, tout au long de l'année, différentes activités leur sont proposées: «conférences-santé» ou ateliers sur des thématiques en lien avec la santé.

Après une année, ce programme va être maintenant pérennisé, car son principe est de permettre à des personnes qui ne feraient pas forcément d'activité sans cela, de sortir de chez elles, de le faire et de se rencontrer.

Si vous avez besoin d'information plus précise, parce que vous connaissez des personnes concernées, n'hésitez pas à faire appel à nous. Je vous remercie.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. le Président prie M. Vincent Keller, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Vincent Keller**, Président de la Commission des finances

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et chers Collègues,*

La Commission des finances s'est réunie le lundi 8 avril 2019 dans sa séance mensuelle avec trois points à l'ordre du jour:

- *Les incidences financières des préavis municipaux déposés ce soir*
- *Une information du service des finances à la COFIN*
- *Un changement dans la présidence de la commission des finances*

1. Incidences financières des préavis municipaux déposés ce soir

Préavis N° 41-2019 – Renouvellement de la lame à neige du camion, équipement de tonte d'un tracteur et achat d'un véhicule électrique

La Commission des finances n'a pas de remarque à émettre.

- *Les incidences financières de ce préavis sont acceptées à l'unanimité.*

Préavis N° 42-2019 – Sous-Biondes – Collecteurs eaux usées et eaux claires (EU et EC) et remplacement éclairage public

La Commission des finances n'a pas de remarque à émettre.

- *Les incidences financières de ce préavis sont acceptées à l'unanimité.*

Préavis N° 43-2019 – Salle de gymnastique du 24-Janvier – Réfection de la toiture et aménagement de l'esplanade

En termes techniques la situation n'est plus admissible, différents services communaux sont impliqués dans les différents pans de ce préavis technique, mais aussi sécuritaire et énergétique.

Un commissaire s'étonne qu'au poste "CFC 421 – Jardinage", la mise en place d'un fitness urbain et d'une fontaine à boire soit incluse au même niveau que le réaménagement complet de la surface en gravier stabilisé et la création d'une zone de plantations. Ce commissaire aurait préféré deux lignes de compte d'investissement distinctes. En effet, il est rappelé que le mobilier urbain est amorti sur 10 ans alors que le reste l'est sur 30 ans.

- *Les incidences financières de ce préavis sont acceptées par 7 voix pour et une abstention.*

Préavis intercommunal N° 44-2019 – Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens – Secteur 10 – "Villars/Triaudes"

La dépense étant calculée selon la clé de répartition validée par tous les Conseils communaux impliqués,

- *Les incidences financières de ce préavis sont acceptées à l'unanimité.*

2. Une information du service des finances et de la Municipalité à la COFIN

Il s'agit d'une dépense imprévisible et exceptionnelle hors budget au Stade du Censuy ayant pour relation la consommation d'eau.

S'agissant de la consommation d'eau, c'est le dicastère "Bâtiment – Domaine – Logement-Cultes" qui assure la gestion de la facturation. Il en est ainsi de celle concernant le Stade du Censuy. A fin 2017, le dicastère a reçu une facture pour le moins étonnante: l'équivalent de 8 ans de consommation d'eau a été consommé sur une période de quelques mois. Il a fallu des recherches poussées pour en comprendre l'origine qui était une vanne de purge laissée ouverte. Ce type d'appareil hydraulique permet de purger une conduite d'eau avant l'hiver afin que celle-ci ne détruise pas la canalisation en gelant.

Les services communaux ont cherché l'origine de cette vanne ouverte. Sans succès. La seule conclusion est qu'il s'agit d'une intervention humaine. Mais ni les utilisateurs réguliers du Stade, ni les diverses entreprises qui auraient pu avoir accès à cette vanne n'ont pu donner de réponse s'agissant de la responsabilité. Il paraît peu probable que cet incident soit le fait d'une personne malveillante.

La conséquence directe de cette consommation d'eau est un dépassement de CHF 43'729.90. Les différents services communaux concernés ont par ailleurs mis en place toute une série de procédures et de mesures internes, comme des mesures externes, pour qu'un tel événement – malheureux sur tous les plans: financier, écologique et technique – ne se reproduise plus à l'avenir.

3. Changement dans la présidence de la commission des finances pour l'année de législature 2019-2020

La présidence des commissions permanentes de ce Conseil est tournante. Elle obéit à un tournus entre les 5 partis de ce Conseil établi au début de la législature.

S'agissant de l'année de législature 2019–2020, la présidence de la COFIN échoit au groupe UDC, lequel a informé le Bureau qu'il ne souhaitait pas présider ladite commission.

Le PLR propose de conserver l'alternance Gauche-Droite et se déclare prêt à présider la COFIN pour l'année de législature 2019–2020. Lors de la discussion, un membre de la COFIN d'un autre parti se déclare lui aussi candidat. Le président oppose les deux candidatures. Le PLR obtient 7 votes, le candidat d'un autre parti, une abstention.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

Mme Anne Cherbuin, Présidente de la CUAT, a informé M. le Président du fait qu'elle n'a pas de communication à transmettre.

Nonobstant, M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

M. Pascal Golay, Président de la CRI, informe M. le Président du fait qu'il n'a pas de communication à transmettre.

Nonobstant, M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

9. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

Le Bureau du Conseil communal n'a reçu aucune demande de changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales.

Nonobstant, M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

10. Rapport de commission – Postulat Jonas Kocher demandant la mise en place d'un "Plan climat" communal

M. le Président prie M. Vito Vita, Président-rapporteur de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Vito Vita**, Président-rapporteur de la Commission

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

La commission composée de Mmes Frédérique Beauvois, Verena Berseth, Nicole Haas-Torriani et Nathalie Jaccard ainsi que de MM. Pascal Waeber, Ali Korkmaz, François Bertschy et Vito Vita (Président-rapporteur) s'est réunie le 25 mars 2019 à 20h00 en Salle de Municipalité pour étudier le postulat cité en marge.

La Commission remercie Mme la Municipale Patricia Zurcher Maquignaz et M. le Syndic Jean-François Clément pour leur présence et leurs explications.

Le Président rappelle que la Commission doit uniquement statuer sur le renvoi ou pas du postulat à la Municipalité.

Position du dépositaire du postulat

M. Jonas Kocher demande le bilan de ce qui a été fait, et de ce qui reste à faire en matière de développement durable et de réchauffement climatique. Ainsi que d'établir un rapport des émissions de CO₂, de mettre en place des objectifs concrets et les moyens d'atteindre ces objectifs.

Appréciation des représentants de la Municipalité

La thématique est déjà considérée par la Municipalité, et tous les dicastères tiennent compte de cette thématique. Des mesures sont déjà actives pour la gestion des ressources et le développement durable.

Depuis l'obtention du label Cité de l'énergie en 2005, la Ville de Renens a continuellement mis en œuvre une politique énergétique durable et respectueuse de l'environnement. Le diagramme ci-dessous montre la situation en 2017.

Délibération de la commission

Précision:

A la demande de Nathalie Jaccard (membre de la commission), et en dérogation à l'art. 34, du règlement du Conseil communal de Renens, la commission a délibéré en présence des municipaux et du postulant. Ceci sans opposition des commissaires présents. Conformément à l'art. 34, le vote a eu lieu en huis clos.

Toutes les interventions étaient basées sur un axe commun, soit explorer les diverses voies pour augmenter l'impact du respect environnemental, à savoir :

- 1. Campagnes de sensibilisation de la population*
- 2. Etre un moteur pour les communes environnantes, communiquer et échanger*
- 3. Sensibilisation au niveau scolaire*
- 4. Imposer des contraintes écologiques lors des permis de construire*
- 5. Densification en hauteur*
- 6. Maintien des espaces verts*
- 7. Promotion de la bourse solaire*
- 8. Etc...*

La commission estime que la thématique, environnementale et du développement durable, est une problématique qui concerne tout le monde dans notre Commune. Que tout le monde en prenne conscience, et que chacun y contribue concrètement.

La Commission, à l'unanimité, vous propose d'accepter la transmission du postulat Jonas Kocher à la Municipalité.

M. le Président ouvre la discussion.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,
Mesdames et Messieurs,*

Sans émettre de remarque particulière sur le postulat Jonas Kocher ni sur le rapport y relatif, je souhaite néanmoins savoir quel est le but cherché par un commissaire à demander à déroger à l'article 34 du Règlement du Conseil communal de Renens, soit de permettre à la Commission de délibérer en présence des Municipaux concernés et du postulant? Merci.

- **M. Jonas Kocher, Postulant**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,*

Un point de précision. Il s'agissait uniquement des discussions entre la Municipalité, le postulant et les commissaires. A partir du moment où les commissaires ont délibéré, c'est-à-dire, où ils ont voté et donné leur avis personnel, le postulant est sorti.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Il y a un mois, je démontrerais ici même à quel point l'idée d'un Plan Climat pour Renens était dérisoire au-delà du ridicule, tout en sachant très bien qu'il sera adopté ce soir. Einstein avait une citation sur l'infini qui me paraît appropriée, si vous la connaissez.

Je comprends bien la peur panique et le besoin d'agir de tous ceux qui vivent dans la terreur climatique distillée à longueur de journée par des médias avides de sensationnel, et exploitée par des politiciens pétris de collectivisme. Pourtant la réalité scientifique, la vraie, est parfaitement limpide: il n'y a aucune preuve d'un réchauffement climatique d'origine humaine. Il n'y a même pas de preuve d'un réchauffement climatique mondial, tout court.

Merci, laissez-moi m'exprimer, votre tour viendra.

J'imagine la douleur qui est la vôtre d'entendre quelque chose d'aussi... blasphématoire. Pourtant, c'est vrai. Parce que, pour parler d'un réchauffement, il faut être en mesure de connaître les températures du passé, n'est-ce-pas? Et nous ne connaissons que très peu, et très mal, les températures du lointain passé. Les récits historiques? La mesure de cernes de troncs d'arbre? Les carottages de glace, alors qu'il n'y avait pas de glace sur Terre pendant 80% du temps géologique? Quelques morceaux incertains d'un puzzle en millions de pièces.

Peut-être pensez-vous que nous connaissons mieux les températures du passé récent, disons, les cent dernières années? Il y a un siècle, la plupart des gens en Afrique, en Asie ou en Amérique du Sud n'avaient jamais vu un scientifique européen de leur vie. Imaginer qu'il y ait eu hors d'Europe (et même dans certaines zones d'Europe) un maillage de stations météorologiques dûment étalonnées et relevées quotidiennement, le minimum pour essayer de comprendre quoi que ce soit à l'histoire climatique, tient du doux rêve.

Les températures du présent, peut-être? Peine perdue! En 2016, hier quasiment, et plusieurs décennies après le début de l'hystérie climatique, il n'y a toujours pas de station météorologique permanente dans un tiers de l'Amérique du Sud et sur les deux tiers de l'Afrique. La couverture des océans - 70% de la surface de la Terre - est totalement dérisoire, quelques dizaines de bouées climatiques. Aujourd'hui encore, nous ne connaissons pas la température à l'échelle du globe. Alors que font les pseudo-scientifiques qui veulent "montrer" un réchauffement planétaire? Ils inventent les valeurs manquantes! Ce n'est qu'une fraude parmi tant d'autres dans ce dossier.

Les températures du futur, alors? Notre ultime planche de salut? Même pas. Car voyez-vous, depuis les quelques trente ans que la théorie du réchauffement climatique existe, chaque année voit fleurir ses nouveaux modèles, qui prédisent invariablement l'apocalypse climatique en 2050, puis maintenant 2100 puisqu'il s'agit de toujours trouver une date suffisamment éloignée pour que plus personne ne soit là à l'heure de rendre des comptes. Or, tous ces modèles ont un problème: ils prévoient des évolutions de la température complètement erronées par rapport à ce qui est mesuré dès l'année suivante.

Expliquez-moi comment un modèle incapable de prédire la température moyenne dès l'année suivante serait en mesure de prédire une température moyenne exacte, au dixième de degré près, à quasiment un siècle de là?

Je vous laisse méditer là-dessus une seconde.

Résumons: nous ne connaissons pas les températures du passé, nous ne connaissons pas les températures du présent, et nous ne connaissons pas les températures de l'avenir. Et encore, ne parlons-nous ici que des températures, même pas de l'influence de l'homme dans

celles-ci. Il existe bien d'autres domaines de la climatologie, de la dynamique atmosphérique à l'effet du cycle de l'eau, où nous en connaissons encore moins.

Pour déplaisant que soit l'argument pour vos croyances, dire qu'en matière de climat nous ne savons quasiment rien est scientifiquement irréfutable, et malheureusement, la seule vérité.

Dans ces circonstances, décréter des taxes "climatiques" pour essayer de modifier le comportement de nos concitoyens dans la production de CO₂ et prétendre que cela aura un effet sur la température en 2100 s'apparente à du grand n'importe quoi.

Mais l'idéologie n'a que faire du doute, aussi je m'attends à quelques protestations. En général, la dernière cartouche tirée, le dernier argument de ceux qui n'en ont aucun, consiste à se retrancher derrière le fameux consensus de 97% de scientifiques qui soutiendraient certains aspects de la thèse du réchauffement climatique. Cet argument n'en a jamais été un. La démarche scientifique consiste à émettre des hypothèses et à les prouver à l'aide de modèles; et si la preuve échoue, la théorie doit retourner en cuisine. C'est aussi simple que ça.

Si la science était affaire de consensus, Galilée aurait tort et nous estimerions encore que la Terre est le centre de l'univers. Heureusement, ce consensus de 97% est aussi un mensonge, ou plus exactement, une fraude scientifique, une de plus, basée sur l'interprétation biaisée d'articles de recherche soigneusement sélectionnés. Cela n'empêche pas certains de s'en servir, car "un mensonge répété dix fois reste un mensonge; répété dix mille fois il devient une vérité" disait quelqu'un qui inspire peut-être ces gens.

Je m'en excuse par avance auprès de ceux qui pourraient en être dérangés, je n'ai pas fini d'intervenir sur le sujet controversé du Réchauffement Climatique d'Origine Humaine, même si je dois ainsi contribuer à échauffer cette salle.

Je vous remercie.

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

Vous avez raison, il ne faudrait certainement pas répondre...

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Mesdames, Messieurs,*

J'ai juste envie de vous dire une seule chose M. Stéphane Montabert, ce soir je suis particulièrement heureuse de me dire que les scientifiques qui ont établi le rapport du GEIC n'auront pas à entendre que l'UDC les prenne pour des imbéciles. De plus, je suis rassurée de me dire que nos citoyens et nos jeunes inquiets pour le climat et pour leur avenir aient entendu combien vous les méprisez.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et soumet aux membres du Conseil communal les conclusions de la Commission, à savoir la transmission du postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

| |
|---|
| <p>C'EST A LA MAJORITÉ (5 VOIX CONTRAIRES ET 4 ABSTENTIONS) QUE LE POSTULAT EST TRANSMIS À LA MUNICIPALITÉ POUR ÉTUDE ET RAPPORT.</p> |
|---|

M. le Président remercie M. Vito Vita ainsi que les membres de la Commissions puis clôt ce point de l'ordre du jour.

11. Dépôts de préavis – Discussion préalable

- **Préavis N° 41-2019 - Renouvellement de la lame à neige du camion, équipement de tonte d'un tracteur et achat d'un véhicule électrique**

Présidence: PLR

- **Préavis N° 42–2019 - Sous-Biondes – Collecteurs eaux usées et eaux claires (EU et EC) et remplacement éclairage public**

Présidence: PSR

- **Préavis N° 43–2019 - Salle de gymnastique du 24-Janvier – Réfection de la toiture et aménagement de l'esplanade**

Présidence: Fourmi rouge

- **Préavis intercommunal N° 44–2019 - Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens – Secteur 10 – "Villars/Triaudes"**

Présidence: Les Verts

M. le Président ouvre la discussion.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

Discussion préalable relative au préavis N° 43-2019 - Salle de gymnastique du 24-Janvier – Réfection de la toiture et aménagement de l'esplanade

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je souhaiterais que la Municipalité puisse remettre aux commissaires nommés, lors de la séance relative à l'étude de ce préavis, le projet ou la charte émise par l'association des "Jeunes du 24" pour savoir exactement ce qu'il en était.

Merci d'avance.

- **M. François Delaquis, PSR**

Discussion préalable relative au préavis N° 43-2019 - Salle de gymnastique du 24-Janvier – Réfection de la toiture et aménagement de l'esplanade

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

J'ai apprécié de voir qu'il avait été tenu compte de l'avis de jeunes au sujet du fitness urbain. Toutefois, j'aurais souhaité que la Commission étudie également les infrastructures prévues, car lorsque j'ai vu sur le plan annexé deux "transats", une table de ping-pong ainsi qu'un endroit où seules des tractions seront possibles, je n'appelle pas cela un fitness urbain.

Lorsque que j'avais développé mon postulat "Quelle politique avons-nous ou voulons-nous pour le sport à Renens, avec quels moyens, quelles ressources, un inventaire et des réalisations pour le bien de chacune et de chacun ?" lors de la séance du Conseil communal du 7 septembre 2017, j'avais notamment attiré l'attention que la notion de sport pour tous était importante et j'avais invité, à l'époque, la Municipalité à se poser la question et de

regarder ce qui se fait notamment dans d'autres villes. Je pense que cela serait bien que la Commission ad-hoc soit documentée, par exemple pour voir ce qui se fait notamment à Genève où un développement très important qui a été fait. Je pense que comme cela, le montant de CHF 15'000.- sera bien justifié.

Je demande donc à la Commission ad-hoc de pouvoir élargir sa réflexion sur cet aspect du fitness urbain.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président communique que:

- la séance relative à l'étude du préavis N° 41-2019 sera présidée par M. Vito Vita du groupe PLR,
- la séance relative à l'étude du préavis N° 42-2019 sera présidée par Mme Maria Correia du groupe PSR,
- la séance relative à l'étude du préavis N° 43-2019 sera présidée par Mme Verena Berseth du groupe Fourmi rouge,
- la séance relative à l'étude du préavis intercommunal N° 44-2019 sera présidée par Mme Laurence Plattner du groupe Les Verts.

12. Motions, postulats et interpellations

- **M. François Delaquis, PSR**

Développement du postulat Frédérique Beauvois "Pour des assises du développement durable afin de faire face à l'urgence climatique avec les habitantes et habitants de Renens, toutes générations confondues"

En préambule, M. le Président informe que la recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil communal lors de sa séance du 2 avril 2019 et qu'il a été déclaré "recevable".

En outre, il informe que Mme Frédérique Beauvois étant absente, le développement de ce postulat sera lu par M. François Delaquis.

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Par rapport à ce que je viens d'entendre, j'ai peut-être la redoutable activité de devoir lire le développement du postulat Frédérique Beauvois puisque certains ne croient pas à cette urgence climatique...

L'intérêt est manifeste, il s'agit désormais de conjuguer nos forces pour faire face à l'enjeu du millénaire qu'est l'urgence climatique. Le développement durable figure déjà au centre des préoccupations de notre Municipalité. Entre autres exemples, notre Ville est sur le point d'obtenir le label Cité de l'énergie Gold. Cette distinction, la plus haute du Programme Cité de l'énergie, est décernée aux communes ayant réalisé ou planifié au moins 75% des mesures réalisables afin d'améliorer leur bilan énergétique. En Suisse, seule une quarantaine de communes ont obtenu cette distinction, ce qui inscrit Renens dans l'avant-garde du développement durable.

Si les efforts accomplis jusqu'à présent sont donc notables, il s'agit à présent de poursuivre dans cet élan. L'enjeu de notre avenir climatique exige en effet d'être ambitieux. C'est pourquoi je dépose un postulat qui demande des assises pour pouvoir en débattre avec la population, toutes générations confondues. L'objectif est de donner la parole aux habitantes

et habitants de notre Commune, du plus jeune au plus âgé, et de leur permettre – grâce à une démarche participative – d'exprimer ce qu'ils ont à dire sur le thème du développement durable et des enjeux climatiques.

Chacun peut et doit devenir acteur du changement. Ceux qui aujourd'hui s'expriment massivement dans la rue doivent être entendus et leurs revendications accompagnées par nos instances communales, pour que soient mises en place les mesures qui s'imposent à l'échelle de notre Ville. Ce, afin d'œuvrer rapidement et efficacement dans un but commun et non-partisan, pour le bien des futures générations.

L'enjeu nécessite d'agir fermement et rapidement, toute latitude est laissée à la Municipalité pour organiser ces assises et décider des stratégies qui doivent être mises en place. Des décisions concrètes et efficaces constituent le meilleur signal donné aux Renanaises et Renanais qu'ils sont entendus. C'est pourquoi je demande que ce postulat soit transmis directement à la Municipalité.

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

*Monsieur le Président,
Chers Collègues,*

Nous demandons formellement l'envoi de ce postulat en commission.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Chers Collègues,*

Je m'oppose à une demande de constitution d'une Commission. Nous avons eu une réunion dernièrement avec les Présidents de groupes et de partis, où même M. Jonas Kocher a précisé qu'il n'avait pas vu l'utilité de la nomination d'une commission pour son postulat, puisqu'il n'y avait pas un grand débat à faire. Nous sommes en train de gaspiller l'argent des concitoyens. Alors évidemment l'UDC ne se soucie pas de l'argent du concitoyen, mais il faut savoir qu'une telle commission coûte CHF 600.-. Juste pour dire que nous sommes d'accord, que c'est une bonne idée... je crois qu'il faut laisser la Municipalité faire une proposition. Suite à cette proposition, il y aura probablement une Commission qui pourra en débattre.

Peut-être que le réchauffement climatique n'est pas à l'ordre du jour pour Monsieur, mais dans tous les cas le bien-être de vie, de pouvoir respirer sainement... et il y a bien d'autres enjeux par rapport à la pollution. Nous nous apercevons, lorsque nous conduisons nos voitures, que nous avons nos pare-brise pleins d'insectes, maintenant ils sont beaucoup plus propres. Nous voyons donc qu'il y a une disparition de certaines espèces... des fois dans le genre humain il en faudrait aussi.

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**

Monsieur le Président,

Merci Mme Nicole Haas-Torriani d'avoir relevé cette séance, où justement M. Stéphane Montabert était d'accord sur le fait que le renvoi systématique en commission des motions et postulats n'était pas nécessaire. Du coup, je propose à M. Stéphane Montabert, s'il a l'obligeance de m'écouter et de ne pas discuter, de venir à la tribune et de poser ses questions. Nous avons le temps, la séance du Conseil communal de ce soir est courte, il y a

plus de cinquante personnes qui sont réunies ce soir. Posez vos questions, demandez vos attentes et nous économiserons CHF 600.-.

Ah oui, et n'envoyez pas un commissaire UDC qui va accepter de renvoyer le postulat demandant la mise en place d'un "Plan climat" communal à la Municipalité pour étude et rapport, alors qu'apparemment l'UDC est contre le réchauffement climatique et la réalité des faits.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Nous acceptons la diversité des opinions au sein de notre Parti M. Jonas Kocher, et quant à faire disparaître certaines espèces d'humains comme des insectes, il est vrai que certaines idéologies s'y sont beaucoup employées lors du siècle dernier.

- **M. Eugène Roscigno, PSR**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

La proposition de M. Stéphane Montabert fait partie du Règlement du Conseil et je pense que notre Règlement aurait peut-être besoin d'un léger rafraîchissement. Il y a maintenant 4 ans que celui-ci a été revu et je pense que celui-ci a maintenant besoin d'un lifting et d'une amélioration de certains points, entre autres pour le renvoi de certains documents.

Je propose, puisque cela est de compétence du Bureau du Conseil communal, de convoquer une commission d'anciens présidents ou de gens qui connaissent le Règlement pour refaire un tour et voir s'il faut modifier le quorum par rapport au renvoi. Je pense que c'est quelques choses d'urgent, car nos séances deviennent de plus en plus longues sur des discussions qui durent 10 à 15 minutes, comme celles qui viennent d'être tenues dans le cadre de la commission chargée de préavis sur le renvoi du postulat Frédérique Beauvois "Pour des assises du développement durable afin de faire face à l'urgence climatique avec les habitantes et habitants de Renens, toutes générations confondues". Peut-être que cela va être votre rôle, M. le Président, de convoquer une telle commission.

Par contre, M. Stéphane Montabert applique Règlement et là, malheureusement, nous ne pouvons que suivre le Règlement.

- **M. le Président**

Merci de votre conseil, M. Eugène Roscigno. Nous prenons bonne note de vos propos.

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR**

Mesdames et Messieurs,

Même s'il y a de la biodiversité qui s'en va, on m'a scié l'herbe sous les pieds...

C'est effectivement absolument le cas, il faut s'attaquer au bon problème, lorsque nous donnons des latitudes... après que nous nous offusquions ou pas c'est la beauté de la politique qui doit être de combattre des idées et non pas de combattre des personnes.

Je vais aussi dans ce sens et aussi que nous respectons une motion. Lorsque des assises sont demandées, c'est quelque chose de très simple, nous nous voyons une ou deux fois par année, c'est quelque chose de clair, net et précis. Ce n'est pas un projet qui peut être débattu. Une motion fait peur, donc nous nous disons que si elle est transformée en postulat nous l'accepterons. C'est peut-être quelque chose qui peut être clarifié et je soutiens la proposition de mon collègue, M. Eugène Roscigno.

○ **M. Jean-François Clément, Syndic**

Mesdames et Messieurs,

La Municipalité a aussi évoqué lors de la séance Bureau du Conseil - Chef-fe-s de groupes et partis – Municipalité le nombre de voix nécessaires pour le renvoi à une commission chargée de préavisier sur le renvoi en Municipalité des postulats et motions. Et aussi le fait de repenser les outils à disposition du Conseil pour nous interpeller et « sortir » de ce dilemme "motion – postulat". Vous avez l'impression qu'avec l'un vous avez plus de poids auprès de la Municipalité, mais parfois ce sont des outils qui sont trop lourds et nous pourrions ensemble rechercher des instruments plus rapides, plus adaptés afin que nous puissions être plus rapidement actifs. Nous aimerions aussi pouvoir éventuellement vous suggérer une piste ou l'autre, selon ce qui avait été débattu lors de la soirée mentionnée préalablement.

Pour ce soir, je propose une interruption de séance afin que les Présidents de groupes se réunissent et ainsi permettre de trouver une solution à la situation qui est la nôtre actuellement, soit de trouver une solution gagnante afin que nous puissions rapidement trouver une réponse à ce qui est devenu maintenant un postulat.

M. le Président suspend la séance à 20h50.

Reprise de la séance à 21h00.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et s'enquiert de savoir si le dixième des membres soutient les propositions d'envoi du postulat à l'examen d'une commission chargée de préavisier sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, en rappelant que, selon l'art. 56 du règlement de notre Conseil, il suffit qu'un dixième des membres le demande.

Le dixième des membres étant atteint, ce postulat sera envoyé à une commission chargée de préavisier sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité. Cette commission sera formée des conseillères et conseillers suivant-e-s:

UDC: M. Stéphane Montabert

Fourmi rouge: Mme Verena Berseth
Mme Marie Schneider

Parti socialiste: Mme Muriel Rossel
M. Naïm Smakiqi

Les Verts: M. Selim Ibrahim

PLR: M. Pascal Golay
M. Jean-Marc Dupuis

Pour rappel, c'est le premier nommé, en l'occurrence M. Stéphane Montabert, qui est chargé de convoquer les membres de cette commission. La commission choisira elle-même le nom de sa ou de son président-e lors de sa première séance.

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

Interpellation relative aux objets trouvés ou perdus

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux
Chers Collègues,*

Imaginez... une journée ordinaire dans l'Ouest lausannois. Le matin, vous commencez votre journée avec un ristretto au bistrot de votre quartier. Puis vous vous rendez à pied sur votre lieu de travail. A 10h00, vous rencontrez un client au tea-room à Ecublens puis retour au bureau.

A midi, vous mangez à la brasserie de Renens puis retour au travail. A 17h00, vous allez prendre l'apéro à la Ferme des Tilleuls avant de vous rendre au match du Lausanne HC à Malley.

En rentrant à la maison, MAZETTE ! Vous vous rendez compte que vous avez perdu vos clefs. Bon, pas si grave, votre conjoint est à la maison et vous ouvre la porte. Vous vous endormez confiant en vous disant qu'une âme charitable aura rapporté vos clefs à la POL.

Le lendemain, oh stupeur! Un agent de police vous explique que vous allez devoir vous débrouiller tout seul et contacter vous-même tous les établissements publics et organisateurs de manifestation, car désormais la POL ne prend plus les objets trouvés dans les lieux nommés ci-dessus. C'est donc désabusé, voire désappointé, que vous repartez à la recherche de vos clefs.

Autre scénario, imaginez encore quelques secondes lors d'un match de foot du FC Renens, vous trouvez un porte-monnaie avec de l'argent, mais sans papier d'identité. Après avoir fait le tour des personnes présentes, il s'avère qu'il n'appartient à personne. De bonne foi et généreusement, vous décidez d'aller déposer ce porte-monnaie à la POL et là encore un policier refuse de le prendre puisqu'il a été trouvé lors d'une manifestation et que dès lors vous allez devoir aller le remettre à l'organisateur.

Vous en conviendrez, il y a de quoi l'avoir mauvaise.

Ces scénarios m'amènent à interpellier la Municipalité et à poser les questions suivantes:

- 1) Pourquoi avoir pris une telle décision et depuis quand? Qu'est-ce qui justifie de stopper ce service à la population?*
- 2) Si cette mesure est pour l'ensemble de la POL, ne serait-il pas toutefois possible de maintenir ce service aux citoyens au poste de ville renanais?*
- 3) Quelle communication a été menée auprès des citoyens, des organisateurs et des responsables des établissements publics?*

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité pour ses diverses réponses.

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Merci à Mme Nathalie Jaccard.

Je peux vous mentionner un cas qui m'est arrivé alors que je me trouvais avec ma Collègue Patricia Zurcher Maquignaz. Nous avons trouvé un porte-monnaie dans le parc de l'Avenir à Renens que j'ai été le remettre à la POL juste ici, je n'ai eu aucun souci. La personne en fonction a pris ce porte-monnaie qui a pu être rendu à son propriétaire.

Mais je prends bien sûr toutes les questions que vous avez posées et vous répondrai lors de la prochaine séance du Conseil communal.

○ **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

Monsieur le Municipal,

Etant donné que vous avez trouvé ce porte-monnaie dans un lieu public, la police le prend. Mais si vous le trouvez dans un restaurant où lors d'un match du LHC ou dans n'importe quelle autre manifestation, et bien la POL ne le prend plus. Il appartient au propriétaire des lieux ou à l'organisateur de gérer les biens trouvés, ce qui veut dire que c'est aussi un parcours du combattant pour les personnes qui ont perdu leurs objets, vous me direz qu'elles n'avaient qu'à ne pas les perdre.

Mais je m'inquiète aussi pour les gens de bonne foi et qui, généreusement, vont à la POL et à qui on leur dit NON, qu'il faut aller les rapporter à l'organisateur. C'est surtout cela qui m'inquiète. Mais effectivement, sur le domaine public, les biens trouvés sont repris alors du coup cela amène les gens à mentir et à dire que le bien a été trouvé sur un trottoir. J'aurais voulu savoir pourquoi ce service a été retiré au citoyen.

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

Si vous permettez, je vous répondrai lors de la prochaine séance du Conseil communal.

○ **M. François Delaquis, PSR**

C'est pour aller dans le même sens que Mme Nathalie Jaccard.

Effectivement, j'ai pu le voir en tant que Président de la Commission de gestion de l'Association de communes pour la gestion de la sécurité publique dans l'Ouest lausannois. Effectivement dans son rapport, cette problématique est mentionnée en regard des centres commerciaux, notamment à Crissier. Les biens qui sont retrouvés ne sont plus pris par la POL.

Ce serait donc intéressant d'avoir la réponse de la POL, mais autrement s'il n'y avait pas de réponse positive de ce côté-là, j'inviterai mes collègues, membres de l'Association de communes pour la gestion de la sécurité publique dans l'Ouest lausannois, à déposer une motion au nom de tous les Conseillers communaux de Renens pour que l'Association de commune puisse se prononcer sur ce sujet.

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

Je vous remercie M. François Delaquis, c'est une excellente initiative que vous prenez et je pense que cela serait une question qui pourra être posée lors de la prochaine séance de l'Association de communes pour la gestion de la sécurité publique dans l'Ouest lausannois.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

13. Questions, propositions individuelles et divers.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Question relative au Colossal d'Art brut

Monsieur le Président,

Je souhaiterais poser une question à la Municipalité, question que je pose pour la 3^{ème} fois, ce qui m'embête un petit peu.

Il y a quelque temps dans ce Conseil, nous avons, à plusieurs reprises, il me semble, débattu d'une œuvre que nous appelons Le Colossal d'Art brut. Si je reviens ici ce soir c'est parce que j'ai posé deux fois une question sans avoir de réponse, je la repose donc. Lors du premier préavis qui a permis de transporter cette œuvre jusque sur le territoire communal, notre Assemblée a voté un crédit de CHF 100'000.- pour les frais de transport. Une partie de cette somme était dévolue au paiement des droits de douane lié à la valorisation marchande de cette œuvre d'art. La question que je pose est: quel montant a été dépensé? Et donc, quelle est la valeur marchande de cette œuvre d'art.

Je sais que cette question a été posée et que la Municipalité a répondu qu'elle rassemblera tous les points pour un nouveau préavis qui serait présenté au Conseil communal, mais je viens poser cette question au point N° 13 de l'ordre du jour pour avoir une réponse, et ce selon l'article 58, al. 3 "La Municipalité répond immédiatement ou au plus tard lors de la séance suivante". Je n'ai pas envie d'attendre la rentrée ou l'année prochaine pour avoir une réponse à cette question. Vous pouvez y répondre séance tenante, cela me va aussi bien.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Il est vrai que vous avez posé votre question, nous nous en souvenons bien sûr. Nous avons également abordé ce thème lors de la Séance Bureau du Conseil - Chef-fe-s de groupes et partis – Municipalité en disant que nous allions travailler sur ce préavis pour notamment réfléchir aux meilleures solutions pour avancer sur ce projet.

Je vous dois cette réponse que je n'ai pas ce soir et elle vous sera possiblement donnée par la Fondation, moi-même je ne dispose pas de tous les éléments pour vous répondre et je ne souhaite pas, sous la pression, vous faire une réponse qui serait totalement ridicule, voir infondée. Je n'ai aucun élément pour vous dire moi-même ce que vaut cette œuvre, par contre les personnes qui sont actives sur ce projet pourront nous aider à vous renseigner. Évitez de nous mettre sous pression parce que cela sera contre-productif sur un objet aussi compliqué que celui-ci.

Je fais donc appel à votre patience, sachant que ce thème ne me paraît pas aujourd'hui excessivement urgent.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Je vous remercie, mais je pose une question et j'attends une réponse pour la prochaine séance. Vous pouvez contacter la Fondation de La Ferme des Tilleuls vous-même et puis surtout me mentionner les chiffres de ce qui a été versé à la douane. Il me semble qu'il doit y avoir une trace dans la comptabilité.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Oui, je vais tenter de faire ceci pour la prochaine séance du Conseil communal.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Question relative à La Poste

*Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,*

Je reviens sur une question bien épineuse: la politique du Géant jaune qui, malgré le changement de direction, poursuit sa stratégie de démantèlement d'un service qui se voulait public.

Son but affirmé de réduire d'un tiers les offices postaux à travers le pays dès 2020 en dit long.

Je tiens à remercier notre Municipalité d'avoir fait recours, à la Commission fédérale de la Poste, contre la décision de fermer l'office de Poste de Renens-Village, soi-disant remplacé par une filiale en partenariat avec un commerce de la place, remplacement, que nous le savons bien, est plein de lacunes.

Ma question concerne l'appel de la Commune de Milvignes (NE) envoyé dernièrement aux 2223 communes suisses pour fédérer les efforts afin de faire plier la Poste et son programme de fermeture des offices postaux.

Notre Commune a-t-elle répondu favorablement à cet appel? Merci.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Merci pour votre question.

Effectivement, vous faites un rapport exact sur notre position par rapport à l'office de Poste de Renens-Village que nous avons soutenu.

S'agissant du courrier de la Commune de Milvignes, nous n'avons pas encore reçu à ce jour ce courrier.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Vous allez probablement le recevoir, car j'ai été sur le site internet de la Commune de Milvignes et il est mentionné que le Conseil communal de Milvignes a envoyé ce courrier à toutes les communes de Suisse pour les fédérer.

- **Mme Marie Schneider, Fourmi rouge**

Question relative à l'adjonction d'un article 87^{bis} au Règlement communal de police sur les infractions portant atteinte à la propreté urbaine et à la qualité de la vie

*Cher Président,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs,*

Le 5 septembre 2018, la Commission du préavis N° 30-2018 s'est réunie afin de voter l'adjonction de l'article 87^{bis} au Règlement communal de police sur les infractions portant atteinte à la propreté urbaine et à la qualité de la vie.

A l'unanimité, la Commission a émis les vœux suivants:

1. *Une campagne de sensibilisation et de prévention auprès des mineurs (CRA, clubs sportifs, écoles, ...),*

2. Une campagne d'information, de communication et de prévention auprès de la population,
3. Mise en place de poubelles et de cendriers en suffisances pour une mise en place efficace,
4. Prévoir des statistiques avant la mise en œuvre, pendant la transition/prévention (nombre d'avertissements) et après la transition (nombre d'infractions).

La Municipalité nous a répondu qu'une bonne campagne de prévention aurait lieu en plus de la campagne habituelle (stands, journaux). Elle nous a également promis des actions dites "coup de poing" dans tout le District, y compris visuelles comme à Prilly, pour "taper dans l'oeil" des habitants afin de leur faire prendre conscience du réel changement en cours en matière de propreté urbaine et de qualité de vie.

Si j'ai bien remarqué avec satisfaction que la Commune avait augmenté de manière suffisante les poubelles et cendriers dans la rue, qu'en est-il du reste de nos demandes?

En effet, je me suis permise d'arrêter des personnes dans la rue, j'ai questionné des écoliers, des personnes âgées, des adultes, des jeunes adultes, même quelques concierges d'immeuble pour leur demander si elles étaient au courant de la nouvelle loi en vigueur. Eh bien, personne ne l'était. En revanche, elles savaient qu'à Lausanne c'est amendable!

Mes questions sont donc les suivantes:

- Comment les citoyennes et citoyens de Renens ont-ils été prévenu-e-s?
- Une information a-t-elle été mise en place dans les écoles, CRA, clubs sportifs?
- Où la campagne d'affichage a-t-elle été faite?
- Qu'en est-il des statistiques demandées avant, pendant et après la mise en œuvre de ce nouveau Règlement?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

Monsieur le Président,

Merci Mme Marie Schneider pour vos nombreuses questions.

Ce que je peux vous dire c'est qu'un groupe de travail a travaillé sur cette campagne de prévention avec le service de ma Collègue Patricia Zurcher Maquignaz. Ce groupe de travail peut vous certifier qu'il y aura un affichage "format mondial" qui sera fait sur tout le territoire communal, nous espérons qu'il y aura également des affiches dans l'Ouest lausannois. Des flyers seront également distribués, et pourquoi pas dans les écoles, et des marquages au sol seront faits. Cette campagne débutera dans le courant du mois de mai.

Nous sommes prêts pour pouvoir informer la population.

Il y aura bien sûr une campagne de sensibilisation et de prévention qui sera faite par la Police pour ensuite venir à une campagne de répression. La population pourra ainsi se faire une idée, avec cette campagne, sur ce que coûteront les infractions.

En outre, je vous informe qu'un article sur le littering et sur la campagne que nous allons mettre en place est paru dans le Carrefour-Info du 27 mars 2019.

S'agissant des statistiques demandées, ceci n'a pour l'instant pas encore été fait.

- o **Mme Marie Schneider, Fourmi rouge**

Merci. Cela signifie que la loi n'est pas encore appliquée?

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

Non, la loi n'est pas encore appliquée sur le territoire communal. Elle sera appliquée suite à la période de sensibilisation et de prévention. Nous verrons aussi avec la POL quel temps de tolérance sera nécessaire et pour dire "faites attention ce n'est pas en jetant des mégots de cigarettes par terre que l'on sauvera la planète", n'est-ce pas M. Stéphane Montabert.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu à la question de Mme Marie Schneider.

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**

Question relative à la Fondation Apollo

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le 26 avril 2018, j'avais déposé une interpellation intitulée "Est-ce que Apollo s'est posée sur la lune?". Un article ayant paru ces derniers jours dans le journal 24Heures, je voulais savoir si la Municipalité avait plus d'informations à nous transmettre sur ce dossier?

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

Monsieur le Président,

Je vous remercie M. Jonas Kocher pour votre question. Il est vrai que depuis que nous avons décidé ensemble l'implantation d'une antenne Apollo dans l'Ouest lausannois il ne s'est plus rien passé suite à l'ouverture de cette enquête.

Nous reposons la question à chaque fois que les Municipaux des Affaires sociales se réunissent en conférence pour parler des affaires qui les concernent dans l'Ouest lausannois. La dernière fois que nous nous sommes réunis en date du 27 mars 2019, notre représentante au Conseil de Fondation d'Apollo était là et n'a pas pu nous donner de plus amples informations.

Donc pour l'instant et malheureusement, et c'est extrêmement désagréable, nous ne pouvons rien vous transmettre. Je peux vous dire que tant l'ARASOL que l'Office du logement sont surchargés, ils en font les frais, tout comme bien évidemment la population qui attend de pouvoir se loger. Nous sommes accablés par la situation et nous ne pouvons absolument rien faire. Vous me voyez désolée pour cette nouvelle, mais nous ne manquerons pas de vous informer dès que nous aurons du nouveau.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie l'Assemblée pour sa présence et rappelle que la prochaine séance du Conseil communal de la Ville de Renens se tiendra le **jeudi 16 mai 2019 à 20h00.**

La clôture de la séance est prononcée à 21h25

Le Président

La Secrétaire

Oumar Niang

Yvette Charlet